



Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Section du Rhône et de
la Métropole de Lyon

5 rue Anselme
69317 Lyon cedex 4

www.amopa69.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 26 mars au Lycée Hélène Boucher de Vénissieux

POUVOIR

Tout membre de l'association ayant payé sa cotisation en 2023 peut donner une procuration de vote à un autre membre de sa section dont il s'assurera de la présence à l'assemblée générale et de la non détention d'un autre pouvoir.

Un même membre ne peut détenir plus d'un pouvoir en sus du sien (articles 8 des Statuts, 17 et 20 du Règlement intérieur de l'AMOPA).

À envoyer par poste ou par Mel à

M. Georges GROUSSET 159 Cours Docteur Long 69003 Lyon

Contact : mel amopa69.sg@gmail.com



POUVOIR

Mme/M. Nom/Prénom Adresse Section N° d'adhérent :

Donne pouvoir à : (à compléter obligatoirement, un pouvoir en blanc n'étant pas valide) :

Mme/M. Nom/Prénom : Section N° d'adhérent

Pour me représenter et prendre part à tous les votes en mon nom, lors de l'Assemblée générale du 26 mars 2024.

Date et signature